

Degré d'utilisation du sol

Parcelle	Lot	Adresse	Contenance	Recul			Alignement*	Construction (Nombres et surfaces max.)											Unités de logement	Affectation					
				avant	arrière	latéraux		Profondeur (m)		Nombre de niveaux		surfaces (m2)				Hauteur				Toiture	Niveau 1 (rez-de-chaussée)	niveaux supérieurs			
								rez-de-chaussée	étages	hors sol	sous-sol	Surface construite brute	Emprise au sol	Surface scellée	Espaces verts privés	corniche	faîche	acrotère							
3321/12489	1	27, Avenue de la libération	3,00	variable	variable	variable	variable	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	1378,00	300	-	-	-	-	307,77	tp	11	mixte	Niv 2: habitation - mixte Niv 3,4 et retrait: habitation - mixte			
3321/12488	1	27, Avenue de la libération	0,09	variable	variable	variable	variable	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	280,00	70	-	-	-	-	307,77	tp	11	mixte	Niv 2: habitation - mixte Niv 3,4 et retrait: habitation - mixte			
3326/12396	2	27, Avenue de la libération	2,40	variable	variable	variable	variable	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	642,70	131,1	-	-	-	-	307,77	tp	6	mixte	Niv 2: habitation - mixte Niv 3,4 et retrait: habitation - mixte			
3321/12491 + 3321/12490	3	29, Avenue de la libération	1,65	variable	variable	variable	variable	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	617,20	148	-	-	-	-	307,77	tp	4	mixte	Niv 2: habitation - mixte Niv 3,4 et retrait: habitation - mixte			
3321/12199	4	31, Avenue de la libération	3,78	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	475,80	131,2	-	-	-	-	302,1	306,1	306,1	t2/tp	5	mixte	habitation - mixte	
3320/12195	5	33, Avenue de la libération	3,79	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	582,80	160,8	-	-	-	-	302,1	306,1	306,1	t2/tp	8	mixte	habitation - mixte	
3307/12189	6	35, Avenue de la libération	1,49	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	763,60	205,5	-	-	-	-	302,1	306,1	306,1	t2/tp	8	mixte	habitation - mixte	
3306/12187	7	37, Avenue de la libération	3,74	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	420,00	116,3	-	-	-	-	302,1	306,1	306,1	t2/tp	4	mixte	habitation - mixte	
3302/12276	8	39, Avenue de la libération	3,24	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	564,40	154,8	-	-	-	-	302,1	306,1	306,1	t2/tp	6	mixte	habitation - mixte	
3301/12176	9	41, Avenue de la libération	5,62	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	509,00	138,7	-	-	-	-	306,1	306,1	306,1	t2/tp	3	mixte	habitation - mixte	
3302/12180	10	43, Avenue de la libération	3,50	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3300/12171	11	47, Avenue de la libération	14,71	0	variable	variable	-	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	2745,50	755,2	-	-	-	-	301,8	303,8	301,8	tp	18	mixte	habitation - mixte	
				0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	-	-	-	-	-	-	299,9	303,8	-	t2	-	mixte	habitation - mixte	
				0	variable	3,8	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	-	-	-	-	-	-	existant	existant	existant	existant	0	habitation - mixte	habitation - mixte	
3292/6921	12	1, rue de la paix	0,91	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	442,80	124	-	-	-	-	302,1	306,1	-	t2	existant	habitation - mixte	habitation - mixte	
3292/7228	13	3, rue de la paix	0,94	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	288,00	79	-	-	-	-	303,5	307,5	-	t2	existant	habitation - mixte	habitation - mixte	
3292/6919	14	5, rue de la paix	1,62	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	396,00	109,3	-	-	-	-	303,5	307,5	-	t2	existant	habitation - mixte	habitation - mixte	
3292/6918	15	7, rue de la paix	1,58	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	370,80	103,3	-	-	-	-	303,5	307,5	-	t2	existant	habitation - mixte	habitation - mixte	
3291/11254	16	9, rue de la paix	1,66	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	550,80	153	-	-	-	-	303,5	307,5	-	t2	existant	habitation - mixte	habitation - mixte	
3291/5316	17	1, rue Dicks	1,74	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	196,00	98,4	-	-	-	-	302,3	305,8	-	t2	1	habitation - mixte	habitation - mixte	
3291/6109	18	3, rue Dicks	1,52	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	174,20	83,6	-	-	-	-	302,3	305,8	-	t2	1	habitation - mixte	habitation - mixte	
3291/5314	19	5, rue Dicks	1,28	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	165,40	80	-	-	-	-	302,3	305,8	-	t2	1	habitation - mixte	habitation - mixte	
3291/5313	20	7, rue Dicks	2,54	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	398,40	183,1	-	-	-	-	303,2	306,7	-	t2	1	habitation - mixte	habitation - mixte	
3291/5312	21	9, rue Dicks	1,08	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	171,60	66,8	-	-	-	-	303,7	307,9	-	t2	1	habitation - mixte	habitation - mixte	
3291/5454	22	11, rue Dicks	0,70	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	130,00	49,1	-	-	-	-	303,7	307,9	-	t2	1	habitation - mixte	habitation - mixte	
3291/5455	23	13, rue de l'église	1,06	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	234,00	90,7	-	-	-	-	304,7	308,5	-	t2	1	habitation	habitation	
3300/12172	24	15 ou 17, rue de l'église	5,24	0	variable	variable	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	875,20	239	-	-	-	-	310	310	304,3	tp	7	habitation - mixte	habitation	
3302/12182	25	19, rue de l'église	2,13	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	225,00	97,4	-	-	-	-	305,2	310	-	t2	1	habitation - mixte	habitation	
3302/12185	26	21, rue de l'église	3,74	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	271,60	127	-	-	-	-	305,2	310	-	t2	1	habitation - mixte	habitation	
3302/12178	27	23, rue de l'église	5,56	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	361,60	169,5	-	-	-	-	305,2	310	-	t2	1	habitation - mixte	habitation	
3305/5136	28	25, rue de l'église	1,37	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	183,60	85,6	-	-	-	-	303,8	308,5	-	t2	1	habitation - mixte	habitation	
3319/12193	29	27, rue de l'église	3,13	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	131,40	62,1	-	-	-	-	303,8	308,5	-	t2	1	habitation - mixte	habitation	
3317/5324	30	29, rue de l'église	2,40	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	222,40	105	-	-	-	-	303,8	308,5	-	t2	1	habitation - mixte	habitation	
3308/12191	31	31, rue de l'église	1,76	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	246,80	115,3	-	-	-	-	303,8	308,5	-	t2	1	habitation - mixte	habitation	
3308/5138	32	33, rue de l'église	1,80	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	247,80	116,8	-	-	-	-	303,8	308,5	-	t2	1	habitation - mixte	habitation	
3308/12020 +	33	35, rue de l'église	2,22	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	600,00	180	-	-	-	-	303,8	308,5	308,5	t2/tp	1	habitation - mixte	habitation - mixte	
3321/12397	34	rue de l'église	15,03	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	48,00	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3321/12392	35		3,15	-	-	-	-	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3321/12394	36		1,94	-	-	-	-	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3317/6111	37		2,64	-	-	-	-	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3305/5322	38		1,70	-	-	-	-	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3302/12183	39		0,51	-	-	-	-	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3333/10387	39 40	4-6, rue des artisans	11,62	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	7801,20	1133	-	-	-	-	307	311	-	existant	existant	habitation - mixte	habitation - mixte	
3334/6113	39 40	7, rue des artisans	2,81	0	variable	0	obligatoire	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	voir p.gr	1854,60	281	-	-	-	-	306	311	-	existant	existant	habitation - mixte	habitation - mixte	

NOTES

* Les alignements sont fixés par rapport à l'axe des rues concernées
Les constructions des maisons et résidences sont implantées par rapport à l'alignement des maisons existantes

En cas d'impossibilité de construire les emplacements de stationnement requis, il est autorisé de placer les emplacements de stationnement obligatoires dans les parkings souterrains relatifs à l'îlot du PAPQE Centre Sud

Parcelle:

En cas de modification du parcellaire, les prescriptions liées au parcellaire d'origine (à la date de l'entrée en procédure de la modification ponctuelle) sont à prendre en compte.

Hauteur libre sous plafond:

- Les pièces destinées au séjour prolongé de personnes doivent avoir une hauteur libre sous plafond d'au moins 2,50 m
- Les locaux et les rez-de-chaussée destinés à un usage commercial ou artisanal doivent avoir une hauteur libre sous plafond d'au moins 3,20 m
- Les pièces destinées au séjour temporaire de personnes, les niveaux en sous-sol et les dépendances doivent avoir une hauteur libre sous plafond d'au moins 2,20 m.

	Lot intérieur
	Lot non modifié ou modification mineure
	Informations obligatoires selon le règlement A N°159, p.2797 Art.4
	Type 1 - logements plurifamiliaux et activités, marquant le front bâti
	Type 2 - logements plurifamiliaux et activités donnant sur la rue de la paix
	Type 3 - logements unifamiliaux et activités donnant sur l'avenue de la libération
	Type 4 - logements unifamiliaux

Formes de toiture

- tp (x) Toiture plate (type de couverture: gravier / végétation extensive)
 - tx (y°-z°) Toiture à x versants, degré d'inclinaison - Couverture en ardoises (couleur grise)
- La ligne de faîche est parallèle à l'axe desservant

Affectations

Habitation
Mixte : défini les affectations telles que commerces, professions libérales, constructions hôtelières, associations, galeries, bureaux, activités tertiaires, crèches...

Parc et parking:

La limite du parc pourra être ajustée selon les projets d'aménagements et architecturaux et les accords de morcellement entre voisins.
Le parc possède un parking sous-terrain avec possibilité de construire des superstructures fonctionnelles (dépendances) pour le parc et le parking sous-terrain
Ces dépendances (non spécifiées dans la partie graphique et le tableau de degré d'utilisation du sol) possèdent 1 niveau maximum et doivent être construites dans l'emprise au sol du parking sous-terrain.

Servitude de passage souterraine

La servitude de passage souterraine telle que délimitée dans la partie graphique permet la construction d'un parking sous-terrain de 4 niveaux (45) maximum